

LA ROUATIÈRE
LYCÉE D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PRIVE
1165, Route du Pastel
11400 – SOUILHANELS
TEL : 04.68.60.03.61

La Rouatière, le 29/06/2023

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la rentrée scolaire aura lieu les :

Lundi 4 Septembre

Pour les classes de :

- *4^{ème}*
- *3^{ème}*
- *Seconde professionnelle Services aux Personnes et aux Territoires*
- *1^{ère} année CAPA Services aux Personnes et Vente en Espace Rural*

13h

Accueil et installation des internes par la vie scolaire

14h00

Accueil des parents et des élèves par la Direction, l'équipe éducative et pédagogique à la salle BRASILIA

Accueil en salle de classe par les Professeurs Principaux

Mardi 5 Septembre

Pour les classes de :

- *Deuxième année CAPa Services aux Personnes et Vente en Espace Rural*
- *1^{ère} bac professionnel Services aux Personnes et aux Territoires*
- *Terminale BAC Prof Services aux Personnes et aux Territoires*

8h 15-10h

Accueil et installation des élèves internes par la vie scolaire

10h10

Accueil des parents et des élèves par la Direction, l'équipe éducative et pédagogique

Accueil en salle de classe par les Professeurs Principaux

Les élèves demi-pensionnaires auront le transport scolaire bus « VIDAL » disponible à la gare SNCF à 7H 40 et au Campus Germaine TILLON à 7H 45, à partir du Mardi 5 Septembre 2023.

Nous vous rappelons que la reprise des cours s'effectue tous les lundis à 10h 00 :

Bus VIDAL 9h 30 à la gare SNCF de Castelnaudary,

Bus TESTE pour Revel au départ du lycée Auriol 9h 22.

Il n'y a aucun transport pour le département de l'Ariège.

Les élèves sont libérés le vendredi à 15 heures 45.

Les élèves de CAPa SAPVER, ainsi que les quatrièmes et les troisièmes n'ont pas cours le mercredi après-midi et sont, par conséquent libérés à partir de 12h 10, fin des cours.

DÉTAIL DES SOMMES A PAYER :

INTERNAT	250.00 € / mois
DEMI-PENSION	130.00 € / mois
EXTERNAT	50,00 € / mois

COTISATION ASSOCIATION LE ROUET (OBLIGATOIRE) 25 € pour l'année scolaire

Les frais de scolarité, de pension ou de demi-pension sont calculés sur une année scolaire de 10 mois. Il y aura donc 10 mensualités **quelles que soient le nombre de semaines de stages, de vacances ou de périodes d'examen**. Ceci correspond à :

44 semaines de cours (de début septembre à début juillet) **moins** 8 semaines de vacances **moins** 5 semaines de stage en moyenne, et une semaine d'examen **soit 30 semaines facturées**.

Le montant des bourses sera déduit chaque mois sur le montant total de la facture, **à compter de la facturation du mois d'octobre 2023**.

Le chèque des frais de pension, demi-pension ou d'externat sera encaissé la 3ème semaine de septembre.

La facture correspondant à ce règlement vous sera ensuite envoyée avec un solde à payer de 0,00 euros.

Pour les parents qui ont choisi le prélèvement automatique, le premier prélèvement s'effectuera le 6 novembre 2023, pour le règlement de la facture d'octobre et ainsi de suite pour les autres mois.

Les frais engagés durant les périodes de stage en entreprise, repas, transports... ne sont pas pris en charge par La Rouatière.

Les changements de régime (pension, demi-pension) **ne pourront se faire qu'en fin de mois**, et prendront effet au 1^{er} du mois suivant. Ils devront être **signalés impérativement par écrit 15 jours avant auprès de Rose GUILHOT-GRILLERES Secrétaire Lycée & Direction.** (rguilhot@larouatiere.com)

TOUT MOIS ENTAME EN PENSION OU DEMI-PENSION SERA DU PAR LES FAMILLES

Les absences pour maladies dûment justifiées ne seront déduites qu'au bout de 15 jours

VACCINATIONS :

Nous vous demandons de vérifier pour la rentrée que les vaccinations obligatoires de votre enfant soient à jour.

LISTE DES FOURNITURES

La liste du matériel pour la rentrée 2023 se trouve sur le site www.larouatiere.com, rubrique Lycée Prof. et ensuite cliquer sur la filière qui vous intéresse pour avoir les documents.

BOURSES :

Les familles qui n'ont pas obtenu de bourses dans notre établissement l'année dernière du fait de revenus trop élevés, peuvent solliciter un nouveau dossier de demande de bourses au secrétariat du lycée LA ROUATIÈRE AVANT LE 30 JUILLET 2023. IL NE SERA ACCEPTE AUCUN DOSSIER APRÈS CETTE DATE. (Les revenus pris en compte sont ceux de l'année 2022)

Vous pouvez faire une simulation de votre dossier de bourse sur le site Internet

<http://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycees.php>

Nous vous rappelons que le dossier de bourses est valable deux ans (trois ans pour le cycle BAC Pro), toutefois ce dernier pourra être à nouveau examiné s'il est survenu un important changement dans la situation financière ou familiale.

Le versement de la bourse d'étude est subordonné à la fréquentation avec assiduité de la classe pour laquelle celle-ci a été demandée, ainsi qu'à la présentation aux examens. **TOUT ABSENTÉISME SANS JUSTIFICATIF ENTRAÎNERA UNE RÉDUCTION DE BOURSES.**

DÉCLARATION MDPH OU PRISE EN CHARGE « DYS » ou PAI.

Prendre contact avec l'enseignant référent de scolarité de Castelnaudary au **04.68.23.32.75** pour vous accompagner dans vos démarches ainsi que la référente Handicap de l'établissement Mme PALACIO Christelle.

Tout nouvel élève entrant dans l'établissement peut avoir un accompagnement tout le long de l'année qui doit être renouvelé et vérifié par l'enseignant référent de scolarité attaché au lycée.

DEMANDE D'AMENAGEMENT D'ÉPREUVES (majoration du temps des épreuves d'examens, aide technique, assistance d'une tierce personne ...) **Attention, cela ne concerne que les épreuves examens et pas l'accompagnement du jeune tout le long de la scolarité (PAP,...).**

Les élèves concernés doivent se préoccuper dès maintenant, d'obtenir auprès du médecin traitant ou spécialiste des bilans nécessaires **DATES DE MOINS DE DEUX ANS** pour compléter le dossier qui vous sera adressé dans le courant du mois d'Octobre 2023. Ce dossier sera à rendre avant le 1^{er} décembre 2023.

STAGES :

Les stages font partie intégrante de la formation et sont OBLIGATOIRES pour valider l'année de formation. Ce qui peut entraîner systématiquement un redoublement.

Vous devez d'ores et déjà rechercher un stage pour la rentrée prochaine, à l'aide de la fiche de recherche de stage. E sur le site www.larouatiere.com, rubrique Lycée Prof. et ensuite cliquer sur la filière qui vous intéresse pour avoir les documents. Elle est à compléter, signer et tamponner par le futur maître de stage. La fiche de recherche de stage doit être rendue et validée le plus tôt possible et **au plus tard 6 semaines avant le début du stage.** Elle sera ensuite rendue au professeur principal. Le calendrier des stages, ainsi qu'une liste par départements des lieux de stages avec lesquels nous sommes en partenariat sont à votre disposition sur notre site www.larouatiere.com, rubrique Lycée Prof. et ensuite cliquer sur la filière qui vous intéresse pour avoir les documents.

L'envoi des conventions sur le lieu de stage est effectué par l'établissement scolaire. Si la recherche de stage n'est pas remise dans les 6 semaines, l'Etablissement se réserve le droit de monopoliser l'élève les mercredis après-midi pour effectuer cette recherche de son stage.

CARTE JEUNE DE LA REGION

L'ensemble des applications web du dispositif Carte Jeune Région **ouvrent à compter du 1er juin 2023** sur le site **www.cartejeune.laregion.fr**. Vous devez procéder à l'inscription **IMPÉRATIVEMENT avant le 30/07/2023** car c'est **SEULEMENT SUR PRÉSENTATION DE LA CARTE JEUNE RÉGION, QUE L'ÉLÈVE OBTIENDRA** : le prêt des manuels scolaires et le don du 1er équipement professionnel
Les avantages sont :

-la gratuité des manuels scolaires et du 1er équipement professionnel

-l'aide à l'acquisition de loRdi : Demande ton ordinateur portable personnel qu'en première année de Lycée Seconde et 1^{ère} année de CAPa. (Proposition d'un soutien technique pour monter le dossier de demande), nécessité de mettre sur compte personnel les pièces justificatives impôt sur le revenu et Allocation de Rentrée Scolaire avant le 01/10.

-les aides au transport

-Le droit à la gratuité de la licence UNSS

DOCUMENTS À NOUS FAIRE PARVENIR

Pour les nouveaux élèves :

- Le complément des pièces demandées que vous n'avez pas fourni en temps voulu
- Bulletin du 3^{ème} trimestre pour les nouveaux inscrits.
- Attestation d'assurance responsabilité civile et scolaire pour l'année scolaire 2023/2024

OBLIGATOIRE

Pour les élèves passant en juin 2024 l'examen du D.N.B (brevet des collèges), du C.A.P.a & du BAC Pro:

Fournir pour le dossier d'examen :

- la photocopie recto/verso de la carte d'identité

- l'attestation de recensement ou certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (année des 16 ans)

- Pour les élèves passant le BAC, fournir la copie certifiée sur l'honneur, conforme à l'original du diplôme du BEPA, BEP, CAP ou CAPA

LES ÉPREUVES TERMINALES D'EXAMEN DU CAPA ET DU BAC PROF. EN FIN D'ANNEE SCOLAIRE PEUVENT AVOIR LIEU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT. LES MODALITÉS ET LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS SONT A LA CHARGE DES FAMILLES

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.

LE DIRECTEUR

David LANTELME

